



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin, le conseil municipal de la commune de **OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**
de présents : **15**
de votants : **19**

Etaient présents :

M. et Mmes BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, LEVE Damien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés :

Étaient absents : /

Procurations :

M. GRANDJEAN Guillaume a donné procuration à M. FRERY Francis
M. LACOGNATA Alain a donné procuration à M. GULINO Eric
Mme MANGIN Marie-Françoise a donné procuration à Mme GAUTIER Marina
M. MANGIN Sébastien a donné procuration à M. DIM Lucien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/06/2025.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26/06/2025.

N° 56/2025 : Modification du permis d'aménager lotissement « Patural 2 »

- Vu la délibération N°108/2018 du 20 novembre 2018, par laquelle le conseil municipal décide la création d'un lotissement communal Le Patural, tranche 2 et autorise Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager ;
- Vu le permis d'aménager N°PA 057 482 18 M0002 du 09 avril 2019 portant création de 25 lots à bâtir au lotissement « Patural 2 » ;
- Vu la délibération N°80/2019 du 01 octobre 2019, par laquelle le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une modification du permis d'aménager du lotissement communal « Patural 2 » portant à 25 lots maximum représentant une surface de plancher maximale de 5 000 m² ;
- Vu le permis d'aménager modificatif N°PA 057 482 18 M0002 M01 du 08 novembre 2019 modifiant la création du lotissement « Patural 2 » à 18 lots maximum dont un lot destiné à un immeuble collectif pour une surface de plancher maximum de 4 800 m² ;
- Vu le permis d'aménager modificatif N°PA 057 482 18 M0002 M02 du 14 janvier 2022 modifiant le règlement du lotissement « Patural 2 » et la destination du lot 1 ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 441-1 et suivants, L 442-1 et suivants et R 442-1 et suivants ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DIM Lucien, adjoint au Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **19 VOIX POUR**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de modification du permis d'aménager du lotissement « Patural 2 » afin d'augmenter la surface de plancher maximale du lotissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'arrêté relatif de cette modification de permis d'aménager.

Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 24 juin 2025



Le Maire,
Eric GULINO